

Frairie du 11 au 14 juillet 2014

Comme chaque année, les forains envahissent le parking de la salle socio culturelle avec leurs manèges et leurs animations.

Au programme de ces 4 journées de fête :

Dimanche 13 juillet à 14h

Concours de pétanque en doublette - Salle socio-culturelle

Lundi 14 juillet

Bric à brac - Parc de l'abbaye de 8h à 18h (à partir de 6h pour les exposants) -

Organisé par l'association des parents d'élèves du groupe scolaire. 2€/mètre.

Buvette et restauration sur place - Renseignements/réservations 06 20 74 23 98

Feu d'artifice à 23h

Venez encourager les cyclistes du «Tour de la Boixe» lors des 2 passages sur le territoire de Saint Amant de Boixe : route de Montignac vers 15h30 et route de Mansle vers 17h. Départ et arrivée à Maine de Boixe (devant la carrosserie Harmand).

Venez nombreux !

Abbaye de Saint Amant de Boixe Espace d'architecture romane

Contact : Abbaye de Saint-Amant-de-Boixe
16330 Saint-Amant-de-Boixe
Tél. 05 45 94 24 27
abbaye@saintamantdeboixe.fr
www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

Horaires d'été (juin à fin août) :

du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 15h à 19h, les samedis, dimanches et jours fériés (sauf lundi) de 15h à 19h

Agenda

Du 30 juin 2014 au 28 février 2014 : « L'histoire révélée de la crypte de St Amant : peintures murales et archéologie ». *RV abbaye, aux horaires d'ouverture (inclue dans la visite de l'Espace d'architecture romane).*

Du 18 au 31 juillet : Exposition de sculptures de Sophie Zina-O. *RV dans le cloître, aux horaires d'ouverture de l'abbaye.*

Du 19 au 25 juillet : Stage « silence, marche et chant grégorien », animé par Geoffroy Dudouit (association « Et avec votre esprit »)
Conditions : sur inscription (180 € + 10 € d'adhésion à l'association Et avec votre esprit).
Contacts/inscriptions : www.etavecvotreesprit.org / asso.eave@gmail.com / 06 36 79 77 14

Samedi 19 juillet : Conférence « Du Codex calixtinus au Patrimoine mondial », par Denise Péricard-Méa.
RV abbaye, à 15h. Ouvert à tous. Entrée libre.

Samedi 19 juillet : pièce de théâtre « Les passeurs du temps » par Sophie Zina-O. *RV abbaye à 20h.*
Tarifs : 12 €, 6 € (moins de 12 ans), 9 €/pers (pour 2 personnes et plus)

Vendredi 25 juillet : Concert de chant grégorien « Vêpres de la Saint-Jacques (Codex Calixtinus, Xlle s.) » dans le cadre du stage « Silence, marche et chant grégorien », animé par Geoffroy Dudouit.
RV église abbatiale, à 21h. Concert ouvert à tous. Participation libre.

Samedi 26 juillet : Récital d'orgue « Pièces des XVIe et XVIIe siècles », par Martin Tembremande.
RV église abbatiale, à 20h30. Tarifs : 10 €, 5 € (étudiants, demandeurs d'emploi, ...), gratuit pour les moins de 18 ans.

Dimanche 27 juillet : pièce de théâtre « Les passeurs du temps » par Sophie Zina-O. *RV abbaye à 15h.*
Tarifs : 12 €, 6 € (moins de 12 ans), 9 €/pers (pour 2 personnes et plus)

Du 4 au 7 août : Stage de mosaïque proposé par Marion Barthelat. *Tarifs : adultes 275 €, enfants à partir de 11 ans 220 €. Renseignements : 06 72 62 10 09 - marionbarthelat@yahoo.fr*

Mercredi 6 août : Marché de Producteurs

pour la seconde année
RV cellier et parc de l'abbaye à partir de 18h.

Tous les mercredis de l'été, visite du clocher.

RV accueil de l'abbaye à 16h. Durée : 1h. Tarif : 3 €. Visite limitée à 15 personnes. Réservation conseillée.

Tout le programme sur
www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

en direct de la Mairie...

Directeur de la publication : Bernard LACŒUILLE

Edition : Mairie de Saint Amant de Boixe

Comité de rédaction : Patrick Lizot, Frédérique Mandin, Nathalie Collignon, Peggy Le Floch, Annick Levêque, Maïté Dupeyrat, Anaël Vignet

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

SAINT AMANT DE BOIXE

en direct de la Mairie...

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,
Chères Saint Amantaises, Chers Saint Amantois,

Avec l'été, l'heure des vacances a sonné pour beaucoup d'entre vous.

Vous trouverez dans ce numéro de juillet 2014 d'en direct de la mairie, des astuces pour réduire le coût de vos vacances et les recommandations à suivre en cas de canicule.

Pour celles et ceux qui ne partent pas en vacances, vous trouverez également le programme des activités proposées par l'Espace d'architecture romane.

Enfin, la prochaine rentrée scolaire se déroulera le 2 septembre 2014 et verra la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Le planning retenu du groupe scolaire Emile Marchoux vous est présenté dans ce numéro.

Après l'énorme succès des Nuits Romanes le 3 juillet dernier, je vous donne rendez-vous ce week-end du 14 juillet pour la frairie. Le comité des fêtes étant en sommeil, j'ai souhaité que la Municipalité et les associations locales prennent exceptionnellement le relais de cette organisation. Au programme : bric à brac, concours de pétanque, feu d'artifice...

Tout le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été !

Le Maire
Bernard LACŒUILLE

numéro d'urgence

Ligne téléphonique municipale d'urgence - 06 07 29 20 81

Depuis le 1er mai 2014, la municipalité a mis en place un numéro d'appel d'urgence. Ce numéro vous permet, pendant les périodes de fermeture de la mairie (week-end et nuit), d'entrer en contact avec un élu de permanence.

Important : Il s'agit d'un numéro réservé à des situations présentant une nécessité d'agir absolue, à n'utiliser qu'en cas de danger ou d'urgence d'intervention matérielle de la commune. Il ne remplace pas les numéros d'urgence habituels :

Pompier : 18 ou 112
Samu : 15
Police : 17

En aucun cas le numéro ne doit être utilisé pour des problèmes courants pouvant attendre l'ouverture du secrétariat.

● juillet 2014

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mardi de 13h30 à 17h30

Mercredi : fermée toute la journée

Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi de 13h30 à 17h

Tél. 05 45 39 72 15

Fax : 05 45 22 71 79

E.mail : mairie@saintamantdeboixe.fr

www.saintamantdeboixe.fr

www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Comme prévu, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sera effective, pour l'ensemble des élèves du regroupement scolaire de Saint Amant, à la prochaine rentrée de septembre 2014.

Cette réforme a pour **principal objectif d'alléger le rythme de nos enfants** en réduisant notamment le nombre d'heures de classe quotidien (5h30 maximum contre 6h jusqu'à présent). Les 24 heures d'enseignement hebdomadaire seront désormais réparties sur 9 demi-journées, dont le mercredi matin.

Après avoir obtenu, fin mai seulement, de l'Inspection académique, du Conseil général et de la Communauté de communes de la Boixe toutes les autorisations et informations nécessaires, le groupe de travail élus et enseignants a pu arrêter un certain nombre de propositions et le cadre dans lequel pourra s'appliquer la réforme. Ces propositions ont été présentées aux parents d'élèves et au personnel communal lors d'une réunion publique le 12 juin dernier (voir planning ci-contre). Elles prenaient en compte les contraintes suivantes :

- impossibilité de modifier les horaires d'entrée en classe et de sortie en raison des transports scolaires (les cars desservent bien d'autres écoles : collèges et écoles alentours),
- respect des 5h30 maximum de classe par jour,
- maintien des 2 services de restauration pour le confort des enfants.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) seront assurés par les animateurs du centre de loisirs intercommunal de la Boixe. Ce seront donc des personnels qualifiés qui encadreront les enfants et qui proposeront des activités culturelles, sportives, artistiques, manuelles, de sensibilisation à l'environnement... Des bénévoles associatifs pourront venir compléter cet encadrement à l'occasion.

Ce temps est placé sous la responsabilité de la commune. Pour pouvoir bénéficier de ces activités, chaque famille devra retourner le bulletin d'inscription et d'engagement qui sera envoyé à tous les parents dans le courant du mois de juillet.

Enfin, les contraintes d'horaires des transports scolaires ne permettent pas d'assurer un service de restauration le mercredi midi mais un service de garderie sera assuré jusqu'à 12h45, voire 13h.

Pour les enfants inscrits au centre de loisirs intercommunal à Vars le mercredi après-midi, une navette assurera le transfert des enfants. Un service de restauration sera assuré sur place, conditionné à l'inscription aux activités de l'après-midi.

Les frais liés au TAP et à la navette vers le centre de loisirs seront gratuits pour les parents et pris en charge par la Commune et la Communauté de communes.

Ecole maternelle

Lundi		9h à 12h15	12h15 à 13h	13h à 14h	14h à 16h
Petite et moyenne section		Classe	1er service	Sieste	Classe
Grande section		Classe	TAP	2ème service + récréation	Classe
Mardi		9h à 12h15	12h15 à 13h	13h à 14h	14h à 16h
Petite et moyenne section		Classe	1er service	Sieste	Classe
Grande section		Classe	TAP	2ème service + récréation	Classe
Mercredi		9h à 12h			
		Classe			
Jeudi		9h à 12h15	12h15 à 13h	13h à 14h	14h à 16h
Petite et moyenne section		Classe	1er service	Sieste	Classe
Grande section		Classe	TAP	2ème service + récréation	Classe
Vendredi		9h à 12h15	12h15 à 13h	13h à 14h	14h à 16h
Petite et moyenne section		Classe	1er service	Sieste	Classe
Grande section		Classe	TAP	2ème service + récréation	Classe

TAP : temps d'activités périscolaires

Ecole élémentaire

Lundi		9h à 12h15	12h15 à 13h	13h à 13h45	13h45 à 16h
3 classes / 6		Cours	1er service	récréation	Cours
3 classes / 6		Cours	récréation	2ème service	Cours
Mardi		9h à 12h15	12h15 à 13h	13h à 13h45	13h45 à 16h
3 classes / 6		Cours	1er service	récréation	Cours
3 classes / 6		Cours	récréation	13h à 13h45	13h45 à 14h45
		Cours	2ème service	Cours	TAP
Mercredi		9h à 12h15			
		Cours			
Jeudi		9h à 12h15	12h15 à 13h	13h à 13h45	13h45 à 14h45
3 classes / 6		Cours	1er service	récréation	Cours
3 classes / 6		Cours	récréation	13h à 13h45	13h45 à 16h
		Cours	2ème service	Cours	
Vendredi		9h à 12h15	12h15 à 13h	13h à 13h45	13h45 à 16h
3 classes / 6		Cours	1er service	récréation	Cours
3 classes / 6		Cours	récréation	13h à 13h45	13h45 à 16h
		Cours	2ème service	Cours	

Malgré les frais supplémentaires liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Commune maintient ses investissements habituels pour les écoles. Pour la rentrée 2014/2015, ce sont près de 25 000 € qui seront consacrés aux travaux et à l'achat de matériel :

Ecole élémentaire :

Achat de vidéoprojecteur, écran, tableau et mobilier, ordinateurs portables, rideaux, 3 bancs + 1 banquette hexagonale pour la cour
Réfection du bureau de la Directrice

Ecole maternelle :

Vidéoprojecteur avec table + divers petits meubles
Peinture Dortoir petite section, Salle de jeux, salle de classe grande section

Aide départementale pour les vacances

Le Département de la Charente nous informe qu'une aide financière peut être accordée pour faciliter des départs en vacances des enfants issus de familles disposant de revenus modestes.

Cette aide est accordée pour un séjour de vacances entre le 7 juillet et le 1er septembre 2014, au sein d'un centre de loisirs sans hébergement ou d'un centre de vacances habilité par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Les dossiers peuvent être retirés auprès des Maisons Départementales des Solidarités (05 16 09 51 01) ou des centres de vacances.

Quelques recommandations en cas de canicule !

Même si ce n'est pas le cas ces derniers jours, l'été est parfois synonyme de canicule.

A quoi reconnaît-on la canicule ? Il fait très chaud ; la nuit, la température ne descend pas, ou très peu et cela dure depuis plusieurs jours. C'est la canicule...

La santé des personnes les plus fragiles et sensibles peut être en danger.

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé propose des dépliants d'information disponibles à la mairie.

Les principales actions à faire :

- boire beaucoup d'eau,
- fermer les volets de son habitation en journée,
- humidifier sa peau plusieurs fois par jour,
- éviter les efforts physiques intenses...

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, contactez immédiatement les secours en composant le 15.



Pour le confort de tous, rappel de quelques règles de bon voisinage

Avec les beaux jours, les travaux d'entretien des jardins et espaces extérieurs génèrent des bruits pouvant incommoder les riverains.

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral du 20 avril 1999 règlemente les bruits de voisinage.

L'article 17 de cet arrêté précise que « les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, tondeuses, etc ... ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30 ;
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h »

Chacun pourra tenir compte de ces horaires et ainsi vivre en bon voisinage.

Ordures ménagères : rappel

Nous vous rappelons que les sacs (noirs ou jaunes) doivent être sortis **la veille au soir** du jour de ramassage. Cette journée est décalée au lendemain lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine.

De plus, dans un souci de salubrité et de circulation des piétons, les containers vides ne doivent pas rester sur le trottoir ou le bord de la rue.

Rappel des jours de ramassage des sacs jaunes :

Pour le bourg, Nitrat, La Bernarde, La Faye, La Station, Fossejoint : les jeudis matins des semaines paires
Pour La Fichère, Le Baluteau, le Couradeau : les vendredis matins des semaines paires

Associations : diffuser des informations via le bulletin municipal

Le prochain numéro de Bien vivre à Saint Amant de Boixe sera édité à la rentrée de septembre 2014.

Vous recherchez des bénévoles, des adhérents... Vous souhaitez faire la promotion de vos activités ou communiquer sur un événement... N'hésitez pas à transmettre vos articles à la mairie avant la fin du mois d'août afin qu'ils soient diffusés dans cette prochaine édition.